

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024**

Date de convocation : 04/12/2024

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 12

votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de décembre à vingt heures et zéro minute, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, MARSON Paola, MARTIN Gérard, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel

Absents excusés : PICAUD Christophe, LOIFERT Florence

Absents non excusés : /

Procurations : PICAUD Christophe donne procuration à DUPUIS Marc-André

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Est désignée secrétaire de séance, CORDEVANT Yasmina, conseillère municipale, assistée de Jacqueline MOUTURAT, secrétaire de mairie.

Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire, souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28/10/2024
- Révision des tarifs communaux
- Projets de travaux 2025 et demandes de subvention
- Décision Modificative 1 du Budget Communal
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/10/2024

Le Maire indique aux conseillers municipaux que le procès-verbal leur a été envoyé par mail sécurisé en même temps que la convocation et considère donc que l'ensemble du conseil municipal en a pris connaissance. Il leur demande s'il y a des observations ou des questions et propose de passer au vote pour l'approbation de celui-ci.

Le procès-verbal de la séance du 28/10/2024 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité, et est signé séance tenante.

1 – REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Le Maire propose de faire le point sur les différents tarifs communaux en cours et signale qu'il ne projette pas l'augmentation de tous. Il rappelle ces tarifs un par un.

Le Maire dit que pour les logements communaux et depuis le 01/11/2019, ils sont de 272.00€ de loyer et 55.00€ pour les charges pour le logement communal du rez-de-chaussée, de 300.00€ de loyer et 70.00€ pour les charges pour le logement communal du 1^{er} étage.

Le Maire signale qu'il fait face à des impayés pour la location des logements communaux et qu'une augmentation des tarifs ne ferait qu'aggraver la situation. Il précise que les tarifs sont révisés chaque année suivant l'Indice de Références des Loyers (IRL).

Monsieur Jean-Michel WILLECOQ demande des précisions sur les logements communaux. Le Maire lui explique qu'ils sont dans l'ancien presbytère, que celui du rez-de-chaussée est composé d'une cuisine, un WC, une salle de bain et d'une chambre, que le second situé au 1^{er} étage a une pièce supplémentaire. Il précise que les chaudières sont individuelles ainsi que les compteurs qui ont été installés récemment et que ces logements sont complétés par une cave et une petite dépendance pour chacun d'eux.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour les logements communaux.

Le Maire dit que pour les emplacements de pêche et depuis le 04/12/2017, ils sont de 25.00€ pour un emplacement dans le petit étang pour les administrés, de 55.00€ pour un emplacement dans le petit étang pour les personnes extérieures à la commune et de 70.00€ pour tout le monde pour un emplacement dans le grand étang.

Le Maire interpelle Monsieur Marc-André DUPUIS qui est responsable de la gestion des étangs et lui demande son avis. Monsieur Marc-André DUPUIS répond qu'en 2024, il y a eu beaucoup d'inondations qui ont rendu difficile la pêche et il propose de ne pas augmenter les tarifs de location des emplacements pour la pratique de la pêche.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour les emplacements de pêche.

Le Maire dit que pour le cimetière et depuis le 01/11/2001, ils sont de 70.00€ pour une concession 30 ans, de 110.00€ pour une concession 50 ans. De plus, depuis le 12/09/2011, le tarif pour une case au columbarium pour 30 ans (2 places) est de 750.00€, de 100.00€ pour l'ouverture et le dépôt d'une 2^{ème} urne, et de 50.00€ pour la dispersion au jardin du souvenir. Depuis le 19/06/2013, le tarif pour une plaque d'identification pour le columbarium est de 70.00€.

Le Maire propose de ne faire aucune augmentation sur les tarifs du cimetière et le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Le Maire dit que pour la salle polyvalente et depuis le 07/10/2013, les tarifs sont de 350.00€ pour la location de la salle par les administrés et de 620.00€ pour la location par des personnes extérieures à la commune.

Le Maire propose de ne pas augmenter le tarif pour les administrés mais qu'il serait envisageable de pratiquer une augmentation de 30.00€ pour les personnes extérieures à la commune à compter du 1^{er} janvier 2025 soit 650.00€.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Monsieur Marc-André DUPUIS fait savoir à l'assemblée que certaines salles polyvalentes ont un tarif inférieur à celui de notre commune mais que la consommation d'eau, d'électricité et de chauffage sont en supplément.

Le Maire rappelle qu'un podium a été acheté pour compléter le matériel de la salle polyvalente. Il se compose de 12 plateaux et 12 jeux de 4 pieds pour une surface totale de 24 m².

Il mentionne que le tarif est de 2,00€ le plateau, que celui-ci n'a pas été revu depuis 2017 et qu'il serait envisageable de pratiquer une augmentation à compter du 01/01/2025.

Il rappelle également que les titres de paiement ne peuvent pas avoir un montant inférieur à 15.00€. Il propose donc un tarif forfaitaire de 15.00€ de location pour les quatre premiers plateaux et 3.00€ pour chaque plateau supplémentaire loué.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Ensuite, le Maire évoque la location des tables et des bancs extérieurs qui ont été achetés et sont mis à la location par lot d'une table et de deux bancs au tarif de 3.00€ pour les habitants de Morlincourt et pour les personnes extérieures à la commune.

Il précise que ce tarif n'a pas été revu depuis 2016 et qu'il serait envisageable de pratiquer une augmentation à compter du 01/01/2025.

Il propose un tarif forfaitaire de 15.00€ de location pour les quatre premiers lots puis 3.00€ pour chaque lot supplémentaire loué.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Concernant, le tarif de 80.00€ pour le nettoyage de la salle instauré depuis le 28/06/2010, le Maire propose de ne pas le modifier, ce qui est approuvé tout de suite par le Conseil Municipal.

2 – PROJETS DE TRAVAUX 2025 ET DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire revient point par point sur les projets de travaux de 2024 et sur les subventions allouées.

Le Maire évoque dans un premier temps l'aménagement de la rue du Jeu d'Arc. Il prévoit de relancer le dossier en janvier pour pouvoir bénéficier des subventions allouées dont une se termine en mars prochain. Il précise que l'entreprise ne peut intervenir qu'au printemps car le CSF (enrobés coulés à froid) ne peut être réalisé que par temps doux. Il prévoit une réunion de la commission des travaux pour choisir l'entreprise qui interviendra.

Madame Anne-Sophie TABARD demande la raison pour laquelle le montant du devis HT est différent du montant HT pris en compte pour la subvention allouée. Elle demande également à quoi correspondent les dates inscrites dans le tableau concernant tous les projets de travaux et les demandes de subvention qui a été remis aux élus. La secrétaire de mairie demande la parole et lui répond que le Conseil départemental ne prend pas en compte la réfection de la voirie qui est inscrite sur le devis. Elle ajoute que la commune a deux ans à compter de la date d'attribution d'une subvention pour faire réaliser les travaux subventionnés et que la date inscrite dans le tableau est un aide-mémoire pour éviter la caducité des subventions allouées.

Le Maire aborde ensuite l'accès PMR du cimetière. Il rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR et du Conseil Départemental a été faite pour la rénovation de la dernière tranche des allées du cimetière pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite mais que seule celle du Conseil Départemental a été allouée.

Il précise que généralement quand il n'y a qu'une subvention d'allouée, les travaux sont annulés ou reportés ou si le budget le permet, ils sont réalisés. Il dit que cette fois, c'est le délai de deux ans pour la réalisation des travaux qui a été dépassé et que la caducité des crédits inutilisés a été prononcée.

Madame Anne-Sophie TABARD propose que le Maire refasse une demande de subvention pour ces travaux. Le Maire lui répond que la Présidente du Conseil Départemental a fait savoir que les subventions allouées vont être revues à la baisse.

Le Maire propose de laisser pousser l'herbe et de la faire tondre par l'agent communal ou de renouveler la demande de subvention.

Le Conseil Municipal demande au Maire de refaire une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour la programmation 2025 ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR et du Conseil Départemental a été faite pour la rénovation d'une partie des vitraux de l'église Saint Etienne mais que seule celle du Conseil Départemental a été allouée.

Devant le deuxième refus de la Préfecture d'allouer une subvention pour ces travaux, il a contacté un Sénateur qui l'a renvoyé vers la DETR donc sans effet. Il fait part aux conseillers que face à la caducité des crédits inutilisés qui peut être prononcé par le Conseil Départemental, qu'une demande de prorogation d'un an a été faite auprès de celui-ci et il propose de faire une demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine. Il précise que l'église n'est pas classée et elle n'est donc peut-être pas éligible aux subventions.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Concernant la création d'un local vestiaires individuels pour les agents, le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR et du Conseil Départemental ont été faites et qu'elles ont été allouées. Cependant, il informe l'assemblée que la caducité des crédits inutilisés a été prononcée par le Conseil Départemental.

La validité de l'arrêté préfectoral allouant une subvention pour ces travaux étant prorogé pour une durée supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 05/12/2025, devant la nécessité de ces travaux et au vu

du montant d'environ 11 500.00€ pour leur réalisation, le Maire propose de les inscrire de nouveau au budget prochain et de les programmer.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR et du Conseil Départemental a été faite pour l'ajout de jeux sur l'aire de jeux pour des enfants plus jeunes que ceux qui y ont déjà accès car lors de la réalisation de ce projet, l'accès aux enfants de moins de deux ans n'avait pas été envisagé mais que seule celle du Conseil Départemental a été allouée. Il leur propose de représenter cette demande auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour la programmation 2025.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR et du Conseil Départemental a été faite pour la création d'un terrain de boules square de Roucy afin d'équilibrer l'offre dans les quartiers mais que seule celle du Conseil Départemental a été allouée. Il leur propose de représenter cette demande auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour la programmation 2025.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Le Maire fait savoir que le projet d'installation d'un banc près du terrain de boules de la rue de la Chambérie, dont le devis signé est en attente depuis plusieurs mois, est abandonné car le fournisseur ne pourra pas le livrer.

Monsieur Maxime GRANDIAU dit qu'un devis signé est un engagement.

Monsieur Jean-Michel WILLECOQ demande la raison du désengagement du fournisseur. Le Maire lui répond qu'il ne connaît pas la raison exacte mais précise que l'activité principale de ce fournisseur est le marquage au sol.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR et du Conseil Départemental a été faite pour le remplacement de la chaudière qui est utilisée pour la mairie, l'école et salle polyvalente. Elles ont été toutes les deux allouées.

Il précise que l'installation de la chaudière était prévue dans un premier temps en novembre mais cela posait un problème d'organisation pour chauffer l'école durant les travaux et qu'elle a été repoussée pendant les vacances scolaires de février 2025.

Monsieur Olivier FACHE demande s'il y a la possibilité de changer la chaudière en urgence si elle tombe en panne. Le Maire lui répond que l'entreprise peut intervenir rapidement et que, pendant les 14 jours prévus de travaux, des radiateurs d'appoint sont prévus pour chauffer les classes.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que la partie du local technique où se trouve l'établi de l'agent communal a été isolée et que ces travaux ont été subventionnés uniquement par le Conseil Départemental.

Pour ce qui est de la réfection du chemin du jeu d'arc, le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR et du Conseil Départemental a été faite mais qu'aucune n'a été allouée car la réfection de voirie n'est pas subventionnable. Il précise que des solutions à apporter pour améliorer l'état de ce chemin sont en cours de réflexion et qu'il pense demander à l'entreprise qui réalisera l'aménagement de la rue du Jeu d'Arc de boucher les trous en formation.

Monsieur Olivier FACHE fait savoir qu'il faut prévoir d'inscrire au prochain budget l'installation d'ombrières sur le parking de la salle polyvalente.

Le Maire annonce à l'assemblée que la réfection du mur du cimetière du côté des logements communaux est prévue en janvier et qu'elle sera inscrite de nouveau au prochain budget en fonctionnement.

Monsieur Olivier FACHE signale qu'il faut prévoir l'aménagement devant le terrain de football contre l'installation des gens du voyage. Il rappelle ce qu'il avait présenté comme le terrassement avec des fossés en trapèze d'un montant de 2 500.00€ qui peut être réalisé par l'entreprise VADEZ ou

l'empierrement qui peut être végétalisé mais qui est plus cher et qui nécessite l'intervention d'un paysagiste ou le terrassement avec un portique d'un montant de 10 000.00€ pouvant être réalisé par l'entreprise LEFEVRE. Il présente des photos des différentes solutions. Le Maire lui dit que c'est un dossier long à mettre en place car il faut faire intervenir plusieurs entreprises, faire des devis, avoir un temps de réflexion et faire un choix.

Monsieur Benoît DRICOURT dit que les gens du voyage s'installeront s'ils l'ont décidé et que les communes devraient avoir des aires d'accueil. Le Maire lui répond que le dossier de réalisation d'une aire d'accueil est en projet depuis plusieurs années à Noyon en agrandissant l'existante.

Monsieur Benoît DRICOURT demande si les gens du voyage viennent chaque année. Le Maire lui répond que c'est la première fois et de façon humoristique, il dit que depuis le début de son mandat, il a toutes les premières fois.

Madame Anne-Sophie TABARD dit qu'il faut anticiper leur retour car ils ont été bien accueillis et reviendront certainement. Le Maire lui dit qu'il a temporisé les échanges, qu'il n'y a pas eu de dégradation, qu'il y a eu de bonnes relations et que ce sont surtout les préjugés ainsi que la peur des administrés face aux gens du voyage qui a posé un problème.

Concernant les nouvelles propositions pour 2025, le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il suit la proposition de Madame Florence LOIFERT et qu'il envisage la création d'un espace sportif multisports, nouvel espace ludique et sportif, pour répondre aux besoins des adolescents de la commune. Il poursuit en expliquant que cet espace donnerait une image dynamique de la commune, qu'il pourrait offrir un espace sécurisé de jeu pour les enfants et être un outil pédagogique et sportif pour l'école communale ainsi que pour le périscolaire.

Il propose de faire une demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions.

Monsieur Gérard MARTIN précise aux conseillers municipaux que deux devis ont été réalisés, l'un pour le plateau et le second pour l'espace de jeux, pour un montant total d'environ 100 000.00€. Il dit également qu'il faut prévoir un accès PMR de la place jusqu'à l'espace sportif.

Madame Anne-Sophie TABARD désire savoir où en est le projet de barrières et de rampe devant la mairie. Le Maire lui répond que le dossier est en attente car le choix d'une rampe ou d'une marche du côté de l'école n'a pas encore été fait et qu'il faut faire monter ce dossier par une personne compétente car c'est un projet d'accessibilité et que c'est très encadré.

Il fait savoir que le dossier de régularisation de l'accessibilité de l'école par la rampe d'accès doit être refait car il a reçu un avis défavorable de la part de la sous-commission départementale d'accessibilité.

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils veulent présenter d'autres projets de travaux ou d'achats qu'ils veulent voir réalisés par la commune.

Aucun Conseiller Municipal n'a de proposition.

3 – DECISION MODIFICATIVE 1 DU BUDGET COMMUNAL

Le Maire fait savoir aux conseillers municipaux que le chapitre 012 concernant les charges du personnel présente un dépassement et que pour régler les mandats de ce chapitre une décision modificative du budget communal doit être prise.

Il précise que ce dépassement est dû à des dépenses non prévues telles que le remplacement durant 5 mois d'un agent en congé maternité, la stagiairisation d'un agent en vue de sa titularisation et le versement de la prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » en juin.

Pour information, il leur fait savoir que la CPAM et notre assurance du personnel, la CIGAC, ont remboursé environ 4 000€ mais cette somme ne va pas au chapitre 012 dépenses de fonctionnement mais au chapitre 013 recettes de fonctionnement.

Pour mandater les dépenses, il leur fait savoir qu'il faudrait réduire le chapitre 011 qui concerne les charges à caractère général d'un montant de 2 500€ et augmenter le chapitre 012, concernant les charges du personnel et frais assimilés, de la même somme s'appuyant sur le Code Général des

Collectivités Territoriales qui stipule que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Monsieur Maxime GRANDIAU dit que l'assemblée était au fait de la possibilité de déplacer un montant d'un chapitre à un autre sans l'autorisation du Conseil Municipal.

La secrétaire de mairie demande la parole et précise qu'il s'agit de la fongibilité, qui est limité à 7% selon le vote du Conseil municipal, mais que celle-ci ne s'applique pas au chapitre 12 et qu'une délibération doit être prise.

Monsieur Maxime GRANDIAU dit que le Conseil Municipal a voté le versement de la prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » et qu'il est logique qu'il approuve la proposition de décision modificative du budget communal du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité dont une procuration, la décision modificative n°1 pour le budget de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire présente le courrier de l'Association Le Secours Catholique qui remercie le Conseil Municipal pour la subvention qui lui a été allouée, ainsi que les vœux de l'association au Fil de l'Eau de Varesnes et des petites cartes de remerciements d'administrés pour le colis des aînés qui leur a été offert.

- Le Maire informe l'assemblée que la voirie du Haut Village est enfin incorporée dans le domaine public. Avant cette incorporation, cette voirie appartenait à la SARL LE TRANNOIS et que son entretien réalisé par la mairie n'était pas légal puisqu'elle n'était pas propriétaire. Il précise que ce fut une procédure longue du fait des délais à respecter, de l'enquête publique qui a eu lieu et des différents services afférents à ce dossier. De plus, le dossier non validé par l'ancien maire a été retrouvé dans un tiroir par la secrétaire ce qui a encore augmenter la durée de la procédure.

- Le Maire fait savoir à l'assemblée que la délibération prise pour percevoir d'éventuelles taxes de séjour sur la commune, et en particulier pour la location Green Wood située rue du Jeu d'Arc, est caduque. Il explique que l'EPCI, la communauté de Communes du Pays Noyonnais, a délibéré avant la commune de Morlincourt et c'est donc lui qui perçoit la taxe de séjour.

- Monsieur Olivier FACHE informe les conseillers municipaux qu'il a questionné Monsieur Maurice VALCK pour savoir s'il ferait la parade de Noël avec ses chars comme les années passées et que celui-ci donnerait une réponse après le 20 décembre. Monsieur Olivier FACHE précise que si le défilé se fait il est offert par Monsieur Maurice VALCK.

Madame Paola MARSON demande qu'il n'y ait pas de véhicule militaire comme l'an passé. Le Maire lui répond qu'il demandera qu'il n'y ait que la jeep qui ouvre le convoi pour la sécurité.

Le Maire prévoit un départ du convoi à 17h et signale que Monsieur Philippe FRASQUET, Président des Morlincools offrira un vin chaud sur la place de la mairie à la fin du défilé.

Monsieur Maxime GRANDIAU demande si ce défilé peut avoir lieu un week-end à la place du jour du réveillon de Noël. Monsieur Olivier FACHE lui répond que Monsieur Maurice VALCK le fait sur son temps libre et gratuitement, que le week-end ses prestations sont payantes.

Le Maire signale qu'il sera absent pour le défilé de chars.

Le Maire demande à Monsieur Marc-André DUPUIS de mettre les panneaux de circulation à 30km/h aux entrées et sorties de village avec l'arrêté municipal correspondant.

La secrétaire de mairie demande la parole et informe l'assemblée que l'achat des panneaux de signalisation mis au budget communal n'avait pas été fait et elle ne savait pas si les panneaux de circulation à 30km/h étaient en nombre suffisant.

Monsieur Marc-André DUPUIS propose de faire un chocolat chaud en complément du vin chaud et demande au Maire de lui faire un bon pour faire les achats nécessaires.

- Le Maire revient sur l'organisation de la réception des vœux. Il propose l'achat de Crémant pour la boisson et l'achat des accompagnements tels que des pains surprises, des navettes garnies ainsi que

des galettes des rois pour environ 100 personnes et des clémentines. Il précise que cette année, il n'y aura pas d'accompagnements faits maison comme il était de tradition pour rester dans la réglementation.

Le Maire propose de se renseigner sur les différents tarifs.

Il rappelle que la réception des vœux aura lieu le 10 janvier à 19h30 et que la préparation de la salle débutera à 16h30.

- Monsieur Gérard MARTIN propose de faire couper les arbres de la rue du Haut Village car leurs racines dégradent les trottoirs, qu'il y a un risque pour les tuyaux d'assainissement souterrain et pour les clôtures des administrés. Il ajoute qu'à l'automne, il y a énormément de feuilles à gérer sur la voirie.

Le Maire signale qu'un des deux tilleuls plantés au bord du terrain de football est mort, qu'il a été repris par l'entreprise qui l'a planté en attente de son remplacement.

- Le Maire demande aux rédactrices du bulletin, Madame Paola MARSON et Madame Anne-Sophie TABARD, de faire le point sur son avancé

Madame Anne-Sophie TABARD informe l'assemblée qu'elles vont faire une reprise de l'ancien bulletin pour la forme et faire les modifications nécessaires. Elle demande au maire s'il peut leur transmettre son Edito.

Madame Paola MARSON, pour sa part va rédiger un article sur le patrimoine mais n'a pas encore arrêté le choix de son sujet, le château de Morlincourt ou le bouquet provincial.

- Monsieur Gérard MARTIN propose que la commission d'embellissement se réunisse pour prévoir les travaux à effectuer dans les différents parterres pour le printemps.

- Madame Marie-José LENS informe l'assemblée que le dimanche 15 décembre, il y a eu une course poursuite dans Morlincourt qui a donné lieu à une arrestation par la gendarmerie.

- Monsieur Gérard MARTIN informe l'assemblée que les trous sur la chaussée à l'angle de la rue des Grévières et de la rue du Joncquoy, à cheval sur la commune de Noyon et de Morlincourt, ont été rebouchés par la ville de Noyon.

- Monsieur Marc-André DUPUIS fait savoir à l'assemblée qu'une commande de gardons est en cours pour le rempoissonnement des étangs en début d'année.

- Madame Anne-Sophie TABARD demande au Maire si le nettoyage des caniveaux est bien à la charge de la commune car certains sont sales et sont à nettoyer. Le Maire lui répond que la balayeuse/désherbeuse qui servait à nettoyer les caniveaux a été vendue et qu'il prévoit l'intervention d'une entreprise au printemps, pour le 14 juillet et à l'automne.

Avant de clore la séance, le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations, des questions à soumettre ou des informations à transmettre.

Aucun Conseiller Municipal n'a de sujet à évoquer ou de question à poser.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire, déclare la session close. La séance est levée à vingt-deux heures et quatorze minutes.



La Secrétaire de séance,



Yasmina CORDEVANT